

AUTO ECOLE PILOTE

37 rue Fernand Delmas – 19100 BRIVE
05 55 87 38 38 – 06 83 40 71 59

NOM :
PRENOM :

PARCOURS DE FORMATION**PERMIS B – CONDUITE ACCOMPAGNEE (AAC)****LES OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.

Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire.

En signant un contrat avec notre auto-école, vous vous engagez à suivre le programme de formation suivant :

CODE DE LA ROUTE

La salle de code est ouverte du Lundi au Vendredi de 9h-12h et 14h-19h ainsi que le samedi de 9h-14h. L'accès est libre et illimité.

L'élève bénéficie également des cours de code illimité sur internet avec un suivi du centre de formation.

Les entraînements de code avec un moniteur sont dispensés au sein de nos locaux le mardi de 18h à 20h et le samedi de 10h à 12h.

Un stage code de 12 heures est programmé pendant chaque vacance scolaire, réparti sur 2 jours consécutifs.

Le stage code (cours collectif) reprend les grands thèmes de la Sécurité Routière suivants :

- A.** Les usagers de la route
- B.** La vitesse
- C.** L'alcool et les stupéfiants
- D.** Le comportement du conducteur
- E.** Défaut du port de la ceinture de sécurité
- F.** Les distracteurs

Ces grands thèmes sont traités et travaillés ensemble de la manière suivante :

1. Dispositions légales

- Les panneaux, la vitesse, les arrêts et stationnements, le dépassement, le croisement.

2. Le conducteur

- La prise d'information, l'influence – pression des airs, les cas de panne, communiquer, les distances d'arrêt, la conduite sous l'emprise de drogue, d'alcool, de médicaments, la fatigue.

3. La route

- La nuit, les intempéries, les passages à niveau, le tunnel, les chantiers, l'autoroute

4. Les autres usagers

- Les piétons, les cyclistes, le tramway, la moto, le bus, le poids lourd, le transport de produit dangereux, les véhicules agricoles, les véhicules prioritaires.

5. Réglementation générale et divers

- les documents utiles, l'assurance, les documents obligatoires, le remorquage, le transport des passagers, le permis à points

6. Porter secours

- Protéger, Alerter, Secourir, les numéros utiles, les gestes à savoir

7. Précautions nécessaires

- Monter dans le véhicule, l'installation au poste de conduite, quitter le véhicule

8. Éléments mécaniques et autres équipements

- Le contrôle technique, les équipements obligatoires, les vérifications, les feux obligatoires, les feux facultatifs, les voyants, les pneumatiques.

9. Les équipements de sécurité

- ABS, AFU, ESP, Alerte Franchissement Ligne, E-call, régulateur de vitesse, limiteur de vitesse, contrôle automatique de pression des pneus, GPS, radar de recul, aide démarrage en côte, surveillance angle mort.

A l'issue de ce stage, il est possible à l'élève de se présenter à l'examen du code de la route.

L'inscription sera effectuée par l'auto école si les résultats lors des entraînements de code le permettent. L'élève se rendra par ses propres moyens à son examen de code.

Les horaires des cours théoriques sont affichés dans l'établissement ou sur support informatique (google, facebook, site internet...)

EVALUATION DE DEPART

Les évaluations ont pour but de fixer un volume d'heures prévisionnel pour l'élève conducteur dans le but de l'obtention de son permis de conduire.

Nos évaluations ont une durée de 30 minutes environ. Elle s'effectue sur tablette numérique au sein de l'auto école.

Après avoir donné les renseignements d'ordre général, l'expérience de la conduite, la connaissance du véhicule, les motivations, les compétences suivantes seront contrôlées :

- 1- Attention partagée
- 2- Concentration
- 3- Balayage visuel
- 4- La prévention des risques
- 5- L'adaptation
- 6- L'inhibition
- 7- Le temps de réaction
- 8- L'obéissance des règles
- 9- L'estimation des distances
- 10- La mémoire visuelle à court-terme
- 11- La coordination motrice
- 12- La largeur du champ de vision

Suite à l'évaluation un volume d'heures prévisionnel sera proposé à l'élève et sera ensuite stipulé sur le contrat de formation.

Notre procédé d'évaluation peut être mis à disposition sur demande et bénéficie d'un affichage dans nos locaux.

Le contrat est ensuite établi entre l'auto école et l'élève et le nombre d'heures prévisionnelles sera évolutif en fonction de l'évolution de l'élève conducteur au cours de sa formation.

L'élève et le moniteur font le point régulièrement sur l'évolution des acquis des compétences du REMC).

PARCOURS PRATIQUE

Les moyens pédagogiques et techniques :

Pédagogie :

-Méthodes et techniques adaptées aux élèves apprenant.

Moyens et outils :

- Salle de cours
- Matériel relié à internet
- Outils pédagogiques
- Documentation professionnelle
- Apprentissage de la boîte de vitesse sur zone peu circulante
- Circulation sur route (agglomération, hors agglomération, autoroute ...)
- Véhicules à boîte manuelle pour la catégories B du permis

Notre formation pratique se basera sur les compétences du REMC, ceci permettant un apprentissage progressif et de retrouver des situations de conduites variées en fonction du niveau et du nombre d'heures de conduite de chaque élève.

• COMPETENCE 1 : MAITRISER LE MANIEMENT DU VEHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer et s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesses
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi et avertir o Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

• COMPETENCE 2 : APREHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

• **COMPETENCE 3 : CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS**

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer des virages et en conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S’insérer, circuler et sortir d’une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Connaître les règles relatives à la circulation interfiles, savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d’apprentissage le permettent
- Conduire quand l’adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l’abord et dans la traversée d’ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

• **COMPETENCE 4 : PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SURE ET ECONOMIQUE**

- Suivre un itinéraire de manière autonome
 - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
 - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d’accident : protéger, alerter, secourir o Faire l’expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- Avoir des notions sur l’entretien, le dépannage et les situations d’urgence
 - Pratiquer l’éco-conduite.

FORMATION CONDUITE ACCOMPAGNEE

Rendez-vous préalable (2h) et rendez-vous pédagogiques (3h x 2 RDV)

Rendez-vous préalable ou Fin de Formation Initiale : la phase de conduite accompagnée débute par la participation à un rendez-vous préalable d’une durée minimum de 2 heures avec au moins un accompagnateur, sous la forme d’une séquence de conduite sur le véhicule de l’établissement. Au cours de ce rendez-vous, l’accompagnateur assis à l’arrière à l’arrière du véhicule bénéficie des conseils de l’enseignant.

Rendez-vous pédagogiques : deux rendez-vous pédagogiques sont mis en place afin de suivre et mesurer la progression de l’élève tout au long de la phase de la conduite accompagnée. Un rendez-vous pédagogique dure 3 heures, 1 heure de conduite et 2h de théorie en salle abordant les thèmes relatifs à la sécurité routière :

- Le premier RDV est prévu 4 à 6 mois après la fin de formation avec un parcours de minimum 1000kms.
- Le second RDV est prévu au terme des 3000 kms minimum obligatoire parcourus.

PUBLIC VISE ET PREREQUIS

- Tout public
- Avoir 15 ans minimum
- Etre titulaire de l'ASSR 2
-

RESULTATS ATTENDUS

- Réussir l'examen du code de la route en respectant le seuil de recevabilité (5 fautes max sur 40 questions)
- Acquérir une expérience de conduite pendant la phase de conduite accompagnée avec les accompagnateurs (minimum 1 an et 3000 kilomètres)
- Réussir à l'examen pratique

ENCADREMENT

- Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière,
- Se présenter au centre d'examen avec pièce d'identité, permis de conduire (si autre catégorie obtenue), convocation pour l'examen du code reçue par mail et à imprimer par vos soins.